



Trudeau met Mulcair en joue *Page A 3*



Les jeunes photojournalistes sélectionnés par **Vice** exposent à Montréal *Page B 8*

Attaquée pour la première fois en justice, la **loi C-51** inquiète jusqu'à la GRC

Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CVI N° 162

LE DEVOIR, LE MERCREDI 22 JUILLET 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

BURUNDI : UNE ÉLECTION LOURDE DE MENACES



CARL DE SOUZA AGENCE FRANCE-PRESSE

Violences, boycottage et participation en berne: le président burundais Pierre Nkurunziza s'acheminait mardi vers un troisième mandat controversé, au terme d'une élection lourde de menaces pour l'avenir de ce petit pays des Grands Lacs marqué par une longue guerre civile. Le scrutin s'est tenu mardi après une nuit émaillée d'affrontements. Ci-dessus, des Burundais passent près d'une barricade démantelée. *Page B 5*

MÉDECINS AU PRIVÉ

Le ministre Barrette n'écarte pas une intervention

JESSICA NADEAU

Sommé d'agir pour contrer l'exode des médecins vers le privé qui atteint de nouveaux sommets depuis le début de l'année, le cabinet du ministre de la Santé évoque le recours à la Loi sur l'assurance maladie qui donne le pouvoir au ministre Gaétan Barrette de suspendre temporairement le droit des médecins de quitter le régime public.

«Le ministre assure un suivi continu dans ce dossier, répond l'attachée politique aux communications du cabinet du ministre, Marie-Eve Morneau, dans une réponse officielle qu'elle a fait parvenir au *Devoir* par courriel mardi. La Loi sur l'assurance maladie contient des dispositions permettant au ministre d'agir pour assurer l'accessibilité et la gratuité des services, soit dans une région ou un domaine d'activité. Le ministre peut, à toutes fins utiles, forcer les médecins non participants à agir comme des médecins désengagés [voir encadré au verso].»

Le ministre n'a pas voulu accorder d'entrevue au *Devoir* sur le départ des médecins vers le privé. Questionnée sur les intentions du ministre

VOIR PAGE A 8 : MINISTRE

Lire aussi : Pas un goulag. Un éditorial d'Antoine Robitaille. *Page A 6*

AUJOURD'HUI



Culture › Deux supports, deux mesures? Le livre numérique est deux fois plus taxé que le livre imprimé, qui fait l'objet d'une exemption partielle. *Page B 8*

Actualités › Finances: Ottawa éclatant de santé tandis que les provinces peinent. Le DPB calcule que le fédéral a les reins assez solides pour dépenser plus. *Page A 3*

Économie › L'essor des emplois à temps plein ne profite ni aux jeunes ni aux hommes. Les gains des 40 dernières années cachent des reculs. *Page B 1*



Avis légaux..... B 4
Décès..... A 4
Météo..... A 5
Mots croisés..... A 5
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 6



F. GAGNON/LE FESTIF

De 2000 spectateurs en 2010, l'événement a accueilli 18 000 festivaliers l'an dernier.

Le festin musical qui dégourdit Baie-Saint-Paul

Les jeunes organisateurs du Festif promettent grosses pointures et spectacles secrets

ALEXANDRE SHIELDS

Baie-Saint-Paul. Petite municipalité nichée sur les rives du Saint-Laurent, dans Charlevoix. Un endroit reconnu surtout pour ses symposiums artistiques plutôt tranquilles, mais qui accueille cette semaine, et pour une sixième année, un festival musical de plus en plus reconnu et qui bouscule un peu au passage la quiétude habituelle des lieux.

Le Festif de Baie-Saint-Paul est né dans la tête d'une poignée de jeunes de la région, tous dans

la vingtaine, inspirés par un spectacle organisé lors du 25^e anniversaire du Cirque du Soleil, fêté justement dans cette ville qui l'a vu naître.

«Du haut de nos 21 ou 22 ans, ça nous a motivés à faire quelque chose. On s'est dit: pourquoi on ne lancerait pas notre propre festival?, raconte le directeur général et artistique du festival, Clément Turgeon. On a croisé le maire tout juste après le spectacle du Cirque et on lui a dit qu'on ferait un festival l'année d'après.»

Partis tout simplement de rien, ils ont toutefois

VOIR PAGE A 8 : FESTIF

VPH

Vacciner les garçons malgré les coûts

L'INSPQ estime que les hommes gais sont laissés sans protection

ISABELLE PARÉ

Malgré son coût élevé, l'Institut national de la santé publique du Québec recommande d'étendre la vaccination universelle contre le virus du papillome humain (VPH) à tous les jeunes garçons de 4^e année du primaire, pour mieux protéger éventuellement les jeunes hommes gais de cette infection transmise sexuellement très courante.

Attendu depuis longtemps, l'avis rendu public mardi par le Comité d'immunisation du Québec (CIQ) suit en ce sens la position adoptée par le Comité d'immunisation du Canada en 2012, ainsi que celle de plusieurs autres comités d'experts à travers le monde. Les spécialistes concluent que le programme d'immunisation offert aux filles depuis 2007 ne protège que celles-ci ainsi que les hommes hétérosexuels, mais laisse sans protection les jeunes hommes ayant des rapports avec d'autres hommes.

Chose certaine, le nouveau programme n'est pas attendu pour 2015-2016 puisque le ministère de la Santé a fait savoir qu'il prendra le temps d'analyser les bénéfices d'un tel programme, le temps requis pour le mettre en place, les coûts

VOIR PAGE A 8 : VPH

ACTUALITÉS

CAUSE AVEOS

La Commission de l'assurance-emploi interjette appel

KARL
RETTINO-PARAZELLI

Les ex-employés d'Aveos qui ont obtenu gain de cause il y a un mois concernant le remboursement de près de 5 millions de dollars reçus en prestation d'assurance-emploi devront prendre leur mal en patience. La Commission de l'assurance-emploi du Canada vient de déposer une demande pour porter la cause en appel, ce qui pourrait allonger de plusieurs mois les procédures judiciaires.

La Commission a déposé une demande le 14 juillet dernier afin d'être entendue par la division d'appel du Tribunal de la sécurité sociale. Celle-ci devra consulter les parties concernées et décider si l'appel mérite effectivement d'être entendu.

Le hic, déplore l'avocat du Mouvement action-chômage de Montréal, M^e Hans Marotte, c'est que cette audience pourrait avoir lieu dans un délai variant de quelques semaines à plusieurs mois. Si la division d'appel juge que la cause doit être révisée, tout indique que la nouvelle audience aurait lieu en 2016, estime-t-il.

« On va argumenter qu'il n'y a pas matière à appel, que le tribunal a pris une décision motivée et bien argumentée, affirme M. Marotte. Entre-temps, tout l'argent est gelé. Rien ne bouge sans décision finale. »

Prestations en trop

En juin dernier, le Tribunal de sécurité sociale a rendu



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La demande pour porter la cause en appel pourrait allonger de plusieurs mois les procédures judiciaires pour les ex-employés d'Aveos.

une décision favorable à quelque 300 ex-employés d'Aveos, ce fournisseur de services d'entretien aéronautique qui a mis la clé sous la porte il y a trois ans.

A la suite de cette fermeture, les travailleurs licenciés ont d'abord déposé des demandes de prestation à la Commission de l'assurance-emploi, avant d'apprendre qu'ils recevraient une indemnité de départ d'Air Canada.

La Commission considérait l'indemnité comme un salaire et réclamait par conséquent le remboursement des prestations payées en trop, une

somme globale avoisinant les 5 millions de dollars.

La décision du Tribunal, qui voyait les choses différemment, ramène le montant dû par l'ensemble des ex-travailleurs à moins de 100 000 \$.

« Aujourd'hui, les gens sont de retour dans l'incertitude », se désole Hans Marotte. Celui-ci portera les couleurs du Nouveau Parti démocratique (NPD) lors des prochaines élections fédérales, ce qui signifie qu'il ne pourra pas mener la cause à terme si la demande d'appel est acceptée.

Il n'a pas été possible de connaître mardi les arguments

sur lesquels s'appuie la Commission de l'assurance-emploi pour porter la cause en appel. « Puisque cette affaire est portée devant tribunal, il serait inapproprié de commenter à ce moment-ci », a indiqué par courriel un porte-parole du ministère de l'Emploi et du Développement social.

« Le gouvernement est déterminé à maintenir l'équité en ce qui a trait au programme d'assurance-emploi et à faire en sorte que les Canadiens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit », a-t-il ajouté.

Le Devoir

ENVOIS MASSIFS

Le NPD n'a pas commis d'impair, dit le commissaire

Ottawa — Le commissaire aux élections fédérales a déterminé que le Nouveau Parti démocratique n'avait commis aucun impair en effectuant des envois massifs dans quatre circonscriptions où se tenaient des élections partielles en 2013.

Dans une lettre transmise à la directrice nationale du NPD, Anne McGrath, Yves Côté dit avoir conclu qu'aucune offense n'avait été commise.

M. Côté explique que l'un des envois, destiné aux électeurs de la circonscription de Provencher au Manitoba, avait été distribué à l'extérieur de la période officielle de campagne électorale.

Deux autres, destinés aux électeurs de Bourassa, à Montréal, et de Toronto-Centre, sont partis deux jours avant le déclenchement de

l'élection partielle et ne pouvaient pas être annulés, malgré ce que M. Côté qualifie d'« efforts sincères » du NPD pour les rappeler.

D'autres envois massifs aux résidents de Bourassa et de Brandon-Souris, au Manitoba, ont été faits à l'intérieur de la période officielle de campagne, mais ont été correctement inscrits comme dépenses électorales par le NPD, souligne M. Côté.

Le commissaire précise que son bureau ne s'était pas penché sur des plaintes formulées par d'autres partis voulant que le NPD ait utilisé gratuitement des ressources parlementaires pour distribuer les missives partisans, puisque cette pratique n'est pas réglementée par la Loi électorale.

La Presse canadienne

NÉGOCIATIONS

Le SPGQ demande à son tour la médiation

MARTIN OUELLET
à Québec

Après le Front commun syndical au début du mois, le Syndicat de professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) demande à son tour l'intervention d'un médiateur pour dénouer l'impasse des négociations avec la partie patronale.

Les pourparlers sont au point mort, malgré une vingtaine de rencontres avec les négociateurs du gouvernement, a expliqué mardi la vice-présidente du SPGQ et porte-parole du comité de négociation pour la fonction publique, Francine L'Espérance.

Selon la leader syndicale, l'employeur fait preuve d'intransigeance en demeurant ferme sur sa volonté de réduire la rémunération globale des salariés, y compris en ce qui concerne la rente de retraite.

Le Conseil du trésor offre aux 540 000 employés de l'État un gel salarial de deux ans assorti d'une augmentation de 1 % par année pendant trois ans. À cela s'ajoutent la réduction de cinq jours du nombre de congés de maladie annuels

et l'augmentation de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans.

Sur le plan salarial, les employés engagés dans les négociations pour le renouvellement des conventions collectives exigent une hausse de 4,5 % par année pendant trois ans.

M^{me} L'Espérance prévient que si le Conseil du trésor reste inflexible, le SPGQ examinera la possibilité d'exercer les moyens de pression requis pour forcer l'employeur à faire preuve de plus de souplesse. La grève demeure cependant le tout dernier recours, a-t-elle précisé.

En vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la médiation est un processus obligatoire, préalable à l'exercice du droit de grève. Elle est d'une durée de 60 jours.

Le mois dernier, le SPGQ a recouru à la médiation pour les 720 membres professionnels des 16 collèges qu'il représente.

Le SPGQ représente plus de 24 250 professionnels, dont environ 17 300 dans la fonction publique.

La Presse canadienne

RENCONTRE AVEC QUÉBEC

Les Innus veulent élargir le débat

KARL
RETTINO-PARAZELLI

Au-delà des enjeux liés au complexe hydroélectrique de La Romaine, les Innus de Nutashkuan espèrent que le face-à-face prévu ce mercredi avec le gouvernement Couillard ouvrira la porte à une série de rencontres avec Québec pour faire avancer la cause des neuf communautés innues du Québec.

« C'est vraisemblablement la première d'une série de rencontres. Ça risque d'élargir le débat

aux revendications de l'ensemble de la nation innue », confie-t-on dans le camp autochtone, sans entrer dans le détail.

Le gouvernement Couillard a accepté de rencontrer les représentants des Innus à la suite du bras de fer de la semaine dernière. Les Innus de la communauté de Nutashkuan avaient alors bloqué l'accès au chantier de La Romaine, sur la Côte-Nord, pour attirer l'attention du gouvernement sur leurs revendications. Ils réclamaient une rencontre en personne avec le premier

ministre Philippe Couillard, mais ont accepté de retirer leur barricade lorsque celui-ci a promis un tête-à-tête ministériel cette semaine.

Mercredi matin, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, et le ministre responsable des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley, prendront donc place à la même table que le chef des Innus de la communauté de Nutashkuan, Rodrigue Wapistan, et de Jean-Charles Piétacho, chef du conseil des Innus d'Ekuanitshit (Mingan).

Parmi les sujets à l'ordre du jour, il sera principalement question des impacts du projet de La Romaine sur le mode de vie et l'économie de la communauté de Nutashkuan. Les Innus affirment qu'Hydro-Québec viole leurs droits ancestraux, « avec la complicité du gouvernement ». Ils dénoncent notamment le non-respect de l'entente Nane-messu-Nutashkuan — confidentielle — conclue en 2008.

Concrètement, les représentants de la communauté reprochent à Hydro-Québec d'avoir inondé des bassins sans les avoir avertis, en y laissant plus de 50 % de la ressource forestière. La société d'État répond que l'entente en question est respectée et que des discussions sont actuellement en cours avec une entreprise de la communauté pour confier des travaux à venir.

Débat sur le mercure

Selon les Innus, le fait de ne pas déboiser une partie du territoire les a privés du travail qui aurait dû leur être confié, en plus de nuire à leurs activités de chasse et de pêche. Ils prétendent en effet que cette façon de procéder entraîne une augmentation du taux de mercure dans l'eau, après l'enneigement du territoire.

De son côté, Hydro-Québec dit que la question du déboisement n'a rien à voir avec l'augmentation du taux de mercure.

« Il y a une augmentation du mercure, mais c'est dû à la matière organique qui est présente sur le sol avant inondation », explique la porte-parole Marie-Elaine Deveault. Les arbres qui ne sont pas retirés du territoire avant l'enneigement ne causent pas une augmentation du mercure puisqu'ils ne se décomposent pas. »

Elle ajoute que le taux de mercure dans l'eau revient généralement à la normale entre 10 et 30 ans après l'enneigement.

Qui dit vrai? « Avec les connaissances que j'ai, ce ne sont pas les arbres debout qui vont contribuer à la hausse du mercure, mais plutôt la matière contenue dans le sol », tranche le professeur en géochimie organique marine de l'Université du Québec à Rimouski, Jean-Pierre Gagné.

Le Devoir



LA PRESSE CANADIENNE

J. Michel Doyon devient lieutenant-gouverneur du Québec

Ottawa — Le premier ministre Stephen Harper a choisi un nouveau lieutenant-gouverneur pour le Québec. C'est l'avocat et professeur J. Michel Doyon qui occupera le poste. Il prendra la relève de Pierre Duchesne, qui y était depuis 2007. Dans un communiqué diffusé mardi par le bureau du premier ministre, on apprend que M. Doyon a une expérience en droit des affaires et en arbitrage commercial. Il a également occupé le poste de bâtonnier au Barreau du Québec. Avant de devenir avocat, M. Doyon a

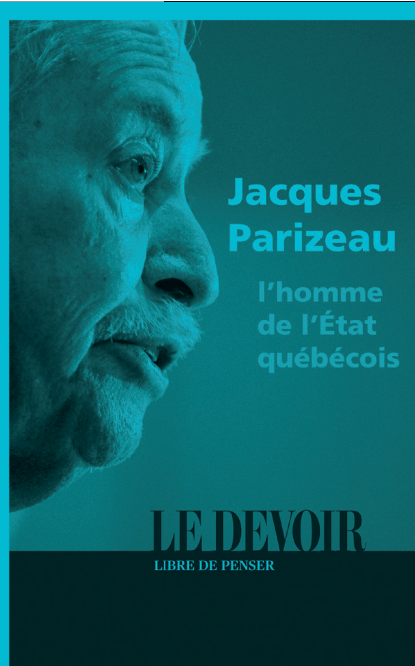
été enseignant au cégep et chargé de cours à l'université. Le bureau de M. Harper a souligné que le choix de M. Doyon est le résultat du travail du Comité consultatif sur les nominations vice-royales, mis sur pied en 2012.

La Presse canadienne

Bertrand Charest reviendra en cour en septembre

Saint-Jérôme — La cause de l'ancien entraîneur national de ski alpin Bertrand Charest, accusé d'avoir agressé sexuellement de jeunes athlètes de 12 à 19 ans, a été reportée à septembre. Charest fait face à 57 chefs d'accusation, dont agressions sexuelles et abus de confiance (en « situation d'autorité »). Arrêté en mars dernier, il est incarcéré depuis; sa demande de libération sous caution pour la suite des procédures lui a été une nouvelle fois refusée à la fin de juin. Les crimes allégués auraient été commis durant les années 1990 à la station de ski Mont-Tremblant, au nord de Montréal, mais aussi en France, en Autriche, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis. La plus récente plaignante dans cette affaire a soutenu qu'elle avait été agressée sexuellement par Charest à Whistler, en Colombie-Britannique, à la fin des années 1990.

La Presse canadienne

Jacques Parizeau
l'homme de l'État québécois

Boutique D

Le livre numérique du *Devoir* sur Jacques Parizeau
Textes et photos publiés aux lendemains de son décès.

Commandez-le d'un seul clic à
boutique.ledevoir.com.

Faire des achats sur la boutique du *Devoir*, c'est aussi soutenir un journal 100 % indépendant.

LE DEVOIR

Vous avez des droits
nous pouvons vous aider

Yves Ménard
Avocats inc.

514.861.0469

menardavocats.com

ACTUALITÉS

ONTARIO

La Loi antiterroriste attaquée en justice

SARAH R. CHAMPAGNE

La Loi antiterroriste n'a pas fini de soulever l'opposition. Deux organismes de défense des libertés civiles contesteront devant la Cour supérieure de l'Ontario la constitutionnalité de certaines de ses dispositions. Ils espèrent en faire un enjeu électoral.

Appelée C-51 jusqu'à son adoption en mai dernier, la loi se traduirait « par la censure, par une atteinte à la liberté d'expression, tout en exposant à des abus de pouvoirs », selon Tom Henheffer. Le directeur général de Journalistes canadiens pour la liberté d'expression affirme sans détour qu'elle doit être abolie.

L'Association canadienne des libertés civiles dépose conjointement cette première contestation judiciaire. Dans le communiqué envoyé par les deux organismes, sa directrice générale et avocate, Sukanya Pillay, estime que la loi ne crée

pas assez de mécanismes de reddition de compte.

Ils soutiennent que certains articles de cette loi déposés par le gouvernement conservateur violent la Charte canadienne des droits et libertés au-delà de la fameuse « disposition dérogatoire ». Le premier article de la Charte prévoit en effet que les droits et libertés ne peuvent être restreints que dans des limites « raisonnables » justifiables dans le cadre « d'une société libre et démocratique ». Ces deux organismes estiment que les conditions ne sont pas remplies dans le cas en présence.

Inquiétudes à la GRC

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) s'inquiète des nouveaux pouvoirs du SCRS. La Loi antiterroriste 2015 accorde en effet au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) la capacité de déjouer activement toute menace à la sécurité nationale, notamment en se mêlant aux sites ex-

trémistes sur Internet, en dérobant des cargaisons illicites ou en participant à des stratagèmes divers. Son rôle s'étend maintenant au-delà de la cueillette d'informations sur de présumés complots terroristes.

Deux organismes de défense des libertés civiles espèrent en faire un enjeu électoral

Dans une note interne obtenue par La Presse canadienne en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le sous-commissaire de la police fédérale, Mike Cabana, écrit que la loi pourrait nuire à ses enquêtes policières à l'étranger. Ces pouvoirs « mettent en péril par inadvertance des liens » que la GRC a tissés avec des collaborateurs, y lit-on.

C-51 accroît aussi les échanges d'informations entre les différentes agences fédérales responsables de la sécurité, élargit les pouvoirs

de la liste d'interdiction de vol et crée une nouvelle infraction criminelle : encourager quelqu'un à commettre un attentat terroriste. La nouvelle loi prévoit aussi qu'il sera plus facile pour la Gendarmerie royale du Canada d'obtenir d'un suspect un « engagement de ne pas troubler l'ordre public », qui restreint ses mouvements et prolonge la durée d'une éventuelle détention préventive.

Critiques ravivées

Les partis d'opposition à Ottawa ont également profité de cette sortie pour réitérer leurs critiques à cette loi. Bien qu'il ait appuyé la Loi antiterroriste, le Parti libéral du Canada en critique le processus général d'élaboration. Par la voix de l'attaché de presse de son chef, Justin Trudeau, on déplore que le gouvernement Harper n'ait pas tenu compte des trois amendements proposés par son parti.

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) avait quant à lui voté contre la Loi antiterroriste. Son chef, Thomas Mulcair, avait alors affirmé qu'il l'abrogerait advenant son élection en octobre. M. Mulcair émettait notamment la préoccupation d'une définition trop large de ce qui constitue une menace terroriste. Il avait dit craindre lors des débats que de simples protestataires puissent être visés.

Un vaste éventail d'intervenants, de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à Amnesty internationale, avaient déjà formulé de sérieuses réserves sur le projet C-51. L'échange d'informations entre différentes agences fédérales n'offrirait pas de garanties suffisantes, selon le commissaire fédéral à la vie privée. Daniel Therrien avait fait part de ses réserves sur la portée excessive en amont, mais regrettaient que les conservateurs n'en aient pas tenu compte.

Le Comité des droits de

l'Homme de l'ONU doit déposer son bilan sur le Canada dans les prochains jours. Le comité des Nations unies avait notamment posé des questions au gouvernement à propos des mesures antiterroristes, notamment sur l'échange d'informations avec des agences de renseignement étrangères.

Le ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, a quant à lui réitéré : « Notre gouvernement appuie fermement notre loi antiterroriste. » Il considère que les mesures adoptées sont raisonnables en face de la menace « réelle » posée par le mouvement djihadiste international. « Le Canada n'en fera pas moins » que ses alliés, écrit-il dans un courriel au *Devoir*. M. Blaney considère avoir donné aux forces de police les « outils dont ils ont besoin afin de protéger les Canadiens contre la menace terroriste qui est en constante évolution ».

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

VIABILITÉ FINANCIÈRE

Ottawa est en bien meilleure position que les provinces

LINA DIB

à Ottawa

Le directeur parlementaire du budget (DPB) n'a que de bonnes nouvelles pour le gouvernement fédéral dans son rapport annuel sur la viabilité financière. Et la viabilité à long terme — sur un horizon de 75 ans — d'Ottawa serait maintenue même si le gouvernement fédéral donnait un coup de main aux provinces, qui, elles, ont un horizon beaucoup plus sombre.

Le DPB en était arrivé aux mêmes conclusions dans son rapport de 2014.

Il constate cette année que ni l'expansion du compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ni la bonification de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) n'ont un impact sérieux sur la viabilité financière à long terme du gouvernement fédéral.

L'effet de la PUGE est faible, selon le rapport, parce qu'il n'est pas prévu qu'elle soit indexée à l'inflation. Pour ce qui est du CELI, le gouvernement fédéral devra chercher d'autres sources de revenus pour combler un manque à gagner que le DPB estime à 0,3% du PIB à la fin de la période de projection.

Les affaires

d'Ottawa vont tellement bien que la dette

nette fédérale pourrait être

complètement

épongée

d'ici 35 ans

gagner que le DPB estime à 0,3% du PIB à la fin de la période de projection.

Les affaires d'Ottawa vont tellement bien que la dette nette fédérale pourrait être complètement épongée d'ici 35 ans. Si le gouvernement voulait plutôt maintenir au niveau actuel le ratio de la dette au PIB, il pourrait augmenter ses dépenses ou réduire ses impôts jusqu'à l'équivalent de 1,4% du PIB, selon les calculs du directeur.

« Le gouvernement fédéral pourrait donc réduire les impôts ou augmenter les dépenses de 28 milliards en 2015 tout en revenant à un ratio de la dette nette au PIB de 34,1% après 75 ans », peut-on lire dans le rapport.

Dans ce scénario, le gouvernement « enregistrerait des déficits budgétaires de 1,6% du PIB en moyenne [...] Cela constituerait une entorse à la loi fédérale sur l'équilibre budgétaire », fait remarquer le DPB, avant de souligner que « la politique financière demeure viable parce que le ratio de la dette finit par se stabiliser ».

Transferts aux provinces

Pendant ce temps, les dépenses en santé, liées au vieillissement de la population, continuent de faire mal aux administrations des provinces.

« La dette nette de ces administrations n'est pas viable », peut-on lire dans le rapport. Elle dépassera l'équivalent de 200% du PIB après 75 ans. Avec ce gouffre viendraient des paiements au titre de service de la dette qui pourraient atteindre 10% du PIB.

Le DPB croit qu'Ottawa pourrait facilement remédier à la situation en augmentant le Transfert canadien en matière de santé (TCS).

« L'écart financier infranational pourrait être éliminé au moyen d'une série de mesures, estime le DPB. Par exemple [...] en combinant une hausse des versements au titre du TCS à une réduction de la croissance excédentaire des coûts en santé, on pourrait faire disparaître ou réduire sensiblement l'écart financier des administrations infranationales. »

Le rapport conclut également que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec demeureront viables malgré l'augmentation attendue du nombre de retraités.

La Presse canadienne



Même si la campagne électorale fédérale n'est pas encore officiellement déclenchée, les chefs de parti multiplient les activités publiques. C'est le cas du chef du Parti libéral du Canada, Justin Trudeau, qui était de passage à Laval et Montréal mardi.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Justin Trudeau a le NPD dans sa mire

Quatrième dans les sondages au Québec, le chef du Parti libéral somme Thomas Mulcair de clarifier sa position sur la souveraineté

PHILIPPE ORFALI

Thomas Mulcair doit expliquer aux Canadiens pourquoi la barre du 50% + 1 suffirait, s'il est élu, pour que le Québec accède à la souveraineté à la suite d'un éventuel référendum, croit Justin Trudeau.

Troisième dans les sondages à l'échelle canadienne, quatrième au Québec derrière le Bloc québécois de Gilles Duceppe selon un récent coup de sonde, le chef libéral s'attaque désormais directement à son opposant néodémocrate, après avoir répété à maintes reprises que son seul adversaire est Stephen Harper. Il s'en est pris à la position du Nouveau Parti démocratique à l'égard de la séparation du Québec, mardi, au cours d'un événement préélectoral au Cosmodôme de Laval.

Questionné à savoir si la popularité du NPD au Québec pouvait s'expliquer par le fait que la formation n'hésite pas à solliciter les appuis d'électeurs souverainistes, Justin Trudeau a répliqué que M. Mulcair devra préciser pourquoi son parti ne « partage pas l'avis de la Cour suprême » au sujet des critères pouvant mener à l'indépendance du Québec.

Après dix années d'un gouvernement en constante dispute avec la Cour suprême, les Canadiens n'ont pas envie d'un gouvernement qui contredirait une fois de plus le plus haut tribunal au pays, a-t-il ajouté. En 1998, la Cour suprême avait statué qu'un résultat référendaire devrait être dépourvu d'ambiguïté. Justin Trudeau laisse entendre qu'une majorité simple serait insuffisante afin que le Canada accepte de négocier la sécession d'une province.

« Je ne crois pas que personne ne va jamais accuser un libéral nommé Trudeau d'avoir peur de s'en prendre aux souverainistes », a dit le chef

« Je ne crois pas que personne ne va jamais accuser un libéral nommé Trudeau d'avoir peur de s'en prendre aux souverainistes »

Le chef du PLC, Justin Trudeau

du troisième parti aux Communes, en anglais. « La réalité, c'est que les gens connaissent très bien ma position sur l'unité du pays », a-t-il ajouté en français.

Thomas Mulcair doit pour sa part « expliquer en quoi il est en désaccord avec la Cour au sujet de l'unité du pays », dit-il. En 2005, le NPD a adopté sa Déclaration de Sherbrooke, dans laquelle le parti endossait notamment le principe voulant qu'Ottawa reconnaisse un référendum gagnant au Québec avec une majorité simple (50% plus un vote) en faveur de la souveraineté, une position qui agace ailleurs au pays.

La veille, alors qu'il amorçait une tournée préélectorale de huit jours en Ontario, Thomas Mulcair s'était retrouvé sur la défensive pour cette raison. Il s'en était alors pris aux libéraux, les accusant d'avoir « abandonné » les Québécois et de vouloir alimenter de vieilles disputes.

Trudeau ne touchera pas sa PUGE

Pas de Prestation universelle pour garde d'enfants (PUGE) pour Justin Trudeau, a par ailleurs soutenu le chef libéral. Ce dernier

n'a pas l'intention de bénéficier du chèque acheminé lundi par le gouvernement Harper aux familles canadiennes.

Le père de deux enfants a affirmé que sa famille et celle de Stephen Harper n'avaient pas besoin de cette nouvelle prestation, compte tenu de leur situation financière.

Il a affirmé avoir l'intention de « donner en charité » (sic) son chèque pouvant atteindre 420\$ ou 520\$, un « cadeau » qualifié de « Noël en juillet » par des ministres conservateurs au cours des derniers jours.

M. Trudeau a rappelé que son parti a l'intention de fournir un nouveau type de prestation, qui s'avérerait plus payante pour la plupart des familles. En contrepartie, celles ayant des revenus annuels supérieurs à 200 000\$ ne toucheraient pas un cent. La PUGE des conservateurs bénéficie à toutes les familles avec enfant, peu importe leurs revenus.

Libéraux en mal d'amour

Dans les rangs libéraux, c'est surtout l'impopularité croissante du parti qui retient l'attention au cours des dernières semaines. Justin Trudeau affirme ne pas s'en faire. « C'est l'été, les gens sont intéressés par autre chose, selon lui. Les gens passent du temps au chalet, en famille, ils ne sont pas branchés sur les détails de la politique fédérale. »

« Les sondages montent, et les sondages baissent », a-t-il ajouté au sujet des résultats peu favorables à sa formation. Il reste encore beaucoup de temps, à son avis, pour convaincre les électeurs. « Il y a vraiment un engouement sur le terrain », selon le candidat dans Papineau.

Le Devoir

ACTUALITÉS



Aux yeux du monde et des amoureux de châssis d'un autre temps, Cuba est un paradis de guimbardes américaines.

La révolution économique des vieilles américaines à Cuba

Les voitures des années 1940 et 1950 sont des entreprises qui font vivre des dizaines de milliers de Cubains. Leur existence est menacée par le rapprochement avec les États-Unis.

HECTOR LEMIEUX
à La Havane

Le démarreur pleure. Un air de *reggaeton*, puis de salsa endiablée envahit l'habitacle. Le chauffeur, immense Noir rondouillard, torture la boîte de vitesses de sa Jeep Willys 1952 aménagée en taxi collectif. Vite, il faut filer avant que l'*almendrone* — le nom des vieilles voitures américaines — ne change d'avis. Une horde de passagers s'engouffre dans la Willys. «Yohandry le Noir» est propriétaire de sa Jeep (prononcez *yipi*).

Pendant 12 heures, six jours sur sept, il transporte dix passagers, huit à l'arrière sur deux banquettes de skaï élimées, et deux à l'avant, entre le Capitole de La Havane et le Vedado, le quartier des artistes, pour 10 pesos cubains (0,60 \$). Avec un chiffre d'affaires moyen de 5,40\$ pour un quart d'heure de trajet, soit environ une semaine de salaire moyen dans l'île (entre 24 et 27\$ par mois), Yohandry est un véritable capitaliste dans un pays de moins en moins communiste. «Je vis plutôt bien, mais il faut payer des impôts et faire des cadeaux aux

inspecteurs du ministère des Transports lorsque les Fêtes et les vacances approchent», précise le chauffeur. Les *almendrones* font vivre leurs propriétaires, leurs familles, mais aussi une foule de petits entrepreneurs privés: vendeurs de sodas, de cacahuètes, de journaux, garagistes qui gravitent autour de ce commerce.

Pour combien de temps?

Scène coutumière à La Havane donc, mais peut-être plus pour longtemps. Aux yeux du monde et des amoureux de châssis d'un autre temps, Cuba est un paradis de guimbardes américaines. Les *almendrones* semblent immortelles. Elles seraient entre 50 000 et 60 000 à avaler les rues de la capitale. Rien n'est jamais précis en matière de chiffres à Cuba. Ni de clients transportés. Quatre ou cinq passagers à l'arrière, trois à l'avant. Et souvent plus.

La révolution capitaliste de Raúl Castro entreprise en 2010 pourrait bien sonner le glas de ces vieux tacots. «Le blocus dure depuis un demi-siècle et à 78 ans, j'aimerais bien pouvoir acheter une dernière voiture, mais neuve», confie Pablo,

ancien militaire des guerres d'Angola, avant d'ajouter. «Juste après la Révolution, j'ai acheté une Chevrolet à un Cubain qui partait à Miami. Il me l'a vendue sans les papiers de propriété. Elle vaut au moins 20 000\$ [américains], mais je ne peux pas la revendre.» La dernière voiture américaine est entrée sur l'île peu avant l'embargo de 1962. Elle

Au-delà des désirs de nouveauté des Cubains, un autre danger guette les *almendrones*: l'arrivée des touristes américains

repose aujourd'hui dans un petit musée automobile perdu près de Santiago de Cuba. Au-delà des désirs de nouveauté des Cubains, un autre danger guette les *almendrones*. Barack Obama autorisera très bientôt ses compatriotes à voyager à Cuba. Ces derniers, fascinés, achèteront les reliques à prix cassé. Dès cet automne, des transbordeurs relieront les États-Unis et Cuba et avec quelques complaisances, exporter une voiture vers Miami devrait devenir un jeu d'enfant.

Prêts à payer
Combien coûtent les *almendrones*? «Aux alentours de

20 000\$,» souligne Pablo. Et parfois jusqu'à 40 000\$US. C'est sur l'Internet cubain et le site Revolico que se trouve le plus vaste choix de vieilles américaines. Presque toutes ont des moteurs diesel de Nissan, de Volvo ou autres. Les plus recherchées sont celles avec des moteurs originaux. «Il n'y en a presque pas. On dit que les Américains seraient prêts à payer 60 000\$ pour une auto avec des pièces d'époque. Il faut aller chercher les pièces dans les campagnes, dans les remises. Les gens les ont toujours», note Pablo.

La rumeur évoque des entreprises des États-Unis et de riches Cubains de Miami qui repèreraient ces vieilles voitures dans l'espoir de les acheter pour les revendre plus cher aux *Yumas* — les citoyens du pays de l'oncle Sam. A moins que le gouvernement cubain ne soit plus rapide et oblige les vendeurs à passer par une société d'État. A la fin des années 1980, La Havane avait proposé à ses compatriotes d'échanger de vieilles américaines contre des Lada neuves. Le bruit avait alors couru que le gouvernement avait revendu ces autos aux États-Unis.

Le Temps

HOMÉOPATHIE

Une revue respectée tient un débat critiqué

BRUNO GEOFFROY

À coups de granules, l'homéopathie s'infiltré dans nos vies. Discrètement, elle cherche la respectabilité. Dans les médias, à l'Université de Toronto et même dans les pages du *British Medical Journal* (BMJ). Dans son dernier «tête-à-tête», l'illustre journal propose à deux chercheurs de débattre sur le thème: «Les docteurs devraient-ils recommander l'homéopathie?» A quoi sert un tel débat?

David Gorski essaie d'y répondre dans son billet de blogue «A homeopathic "debate" in BMJ?» du 15 juillet. «Il n'y a aucune raison pour un journal scientifique aussi réputé que le BMJ de publier un tel débat sur l'homéopathie, pas plus qu'il n'y aurait de raison de comparer sur une même base créationnisme et évolution», affirme-t-il.

En adoptant le format du débat, le *BMJ* donne ainsi l'idée que le pour et le contre se valent, qu'il n'existe encore aucun consensus scientifique sur le sujet. La question est pourtant tranchée depuis des années: l'homéopathie n'est efficace pour aucune pathologie, comme le rappellent justement les billets de blogue d'Isabelle Burgun et de Jean-François Cliche.

Un débat déséquilibré

Alors que le journal devrait plutôt se faire le gardien de la vérité, il lance dans l'arène du débat deux chercheurs-gladiateurs qui ont croisé le fer à plusieurs reprises au Royaume-Uni.

Dans le camp pro-homéopathie: Peter Fisher, directeur de recherche au Royal London Hospital for Integrated Medicine, connu par le passé comme le Royal London Homeopathic Hospital, et homéopathe de la reine Elizabeth II.

Du côté des pourfendeurs de la médecine douce: Edzard Ernst, professeur émérite de l'Université d'Exeter, réputé pour sa lutte infatigable contre les traitements miraculeux et pour ses critiques vives à l'encontre du «très pro-homéopathie» prince Charles (voir son livre *A Scientist in Wonderland*).

En dépit de l'anecdote royale, Ernst rapporte un fait troublant dans son billet de blogue «Debating with the Queens homeopath»: les articles écrits par les deux hommes n'auraient pas été traités équitablement lors de leur revue par les pairs.

Celui d'Ernst aurait été «descendu en flèche» par un certain Andrew Vickers, auteur de



MYCHELE DANIAU AFP

Pour ou contre l'homéopathie? Le BMJ lance le débat.

plusieurs articles sur l'homéopathie et ancien employé du Royal London Homeopathic Hospital. Le papier de Fischer, lui, aurait bénéficié de largesse des examinateurs qui n'ont pas cru bon de corriger des informations inexactes et les auraient ainsi laissées s'étaler dans les pages du *BMJ*.

Aujourd'hui, le débat continue hors des colonnes du *BMJ*.

Balade à Toronto: formation outeuse

Pendant deux ans, les étudiants ont pu avoir accès au cours intitulé Alternative Health: Practice and Theory (Département d'anthropologie). Dans ce cours, dispensé par Beth Landau-Halpern, partisane de l'homéopathie et accessoirement femme du doyen du campus de Scarborough, on suggère entre autres des lectures antivaccination, dont le fameux article d'Andrew Wakefield.

A la suite de plaintes de professeurs de l'Université, le cours a fait l'objet d'une enquête. Le rapport écrit par le Dr Vivek Goel, vice-président à la recherche et l'innovation de l'Université et ancien dirigeant de l'agence de santé publique de la province, juge qu'il n'est pas biaisé, mais qu'il est perfectible. Selon lui, «on attend des étudiants [de dernière année du bac] d'aborder les controverses scientifiques avec un esprit critique». De là à glisser de la documentation antivaccination dans un cours universitaire, il y a un fossé.

En attendant, le cours est suspendu, et Beth Landau-Halpern remerciée. Pour dénoncer les dérives au sujet de la vaccination, les étudiants en médecine ont même invité le président de l'Université de Toronto à lancer une autre enquête. Indépendante, évidemment.

Agence Science-Press

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

CDN - FACE aux HEC, cas, 3plex sur 2 étages. 2 gr. CAC, 2 SDB, électros haut-de-gamme. 2 000\$.MLS15602827. G. Houle, Sutton, 514-292-4515.

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

MILE-END - Esplanade Grand 6 1/2, r.de c. avec cour. Rénové. 1000 p.c. 2 c.c. + bureau + s. de lav. Pl. bois franc. Chauff. élec. Maison très tranquille. Libre. 1 550\$ 514 273-4950

MILE-EX - 2 chambres à louer ds 6 1/2 Parc. coin Beaubien. 300\$ par mois ch. 1er août. 438-398-7798 438-384-3957.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy 112, 312, 412 rénovés près métro, UdeM, Poêle/frigo. Chauffé, eau chaude. Ascenseur. 514 737-8055 514 735-5331

ROSEMONT, H-duplex réno peint. 5 1/2, 900 p.c., solarium, balcon. 1 c.c., cuis./s. à m., salon, 1 pce (bureau/boudoir) Entrée lav/séch. Idéal pers. seule/couple. Non-fum. Pas d'animaux. Ref. 890\$. Libre. 514 722-8064

167 MEUBLÉS

PETITE ITALIE GRAND 6 1/2 NEUF Style condo, WiFi, balcon, terrasse. Près marché Jean-Talon et métro Beaubien. Pers. tranquille. Non-Fum. Juillet. 1680\$ 514 497-5769

CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent Pour nous appuyer : www.alternatives.ca + 514-982-6606

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS Atelier-loft meublé, LIBRE JUILLET et AOÛT. Équipé, 2 chambres, ensolleilé, calme, sur allée privée, table à l'extérieur sous les arbres. Sympathique quartier de Belleville. Métro Télégraphe (15 min. de Châtelet). 2800\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14 riouxchristian@yahoo.com http://riouxchristian.e-monsite.com/

PARIS VII - XV Champ-de-Mars Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 Tt équipé, très ensolleilé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE Vallée du Rhône Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensolleillée. Internet. www.bonnevisite.ca/myons mariehalarie@gmail.com

190 GARAGES, PARKING Vieux-Montréal. Stationnement intérieur mensuel. 514-284-1825

307 LIVRES ET DISQUES 'Librairie Bonheur d'Occasion' achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 1317, ave du Mont-Royal Est

340 ARTICLES DE SPORT

BOWFLEX RÉVOLUTION exerciceur de sport maison, neuf et dans la boîte d'origine fermée. À vendre 2 300 \$ Négociable. 438 338-8862

405 SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

ASSISTANTE DE MÉDECIN Exp. en cabinet médical préférable. Travail avec la clientèle. Bon jugement. Salaire selon qualifications et expérience. Cv : Gynécologues et ass. 235 René-Lévesque Est, suite 100 Montréal, Qc H2X 1N8

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ? Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

Un don d'espoir pour la vie 1-877-488-4222 www.ArmeduSaut.ca

695 AUTOMOBILES

Dans le cadre de l'exposition du Granby international des voitures anciennes, qui se tiendra les 1^{er} et 2 août 2015, au parc Daniel Johnson à Granby. Un encan de véhicules de 1995 et moins aura lieu le samedi 1^{er} août à compter de 10h. Bienvenue aux vendeurs et acheteurs! Pour inscrire un véhicule : 450 659-6209 514 923-6209

Communiquiez avec Le Mémoriel Pour publier un ou des :

- Avis de décès • Faire-part
- Remerciements • Condoléances
- Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémoriel 1855, rue Du Havre, Montréal, Qc, H2K 2X4 Tél.: 514 525-1149 Téléc.: 514 525-7999 necrologie@lememoriel.com

695 AUTOMOBILES

aloprof

Aide aux devoirs gratuite partout au Québec!

primaire ET secondaire 514 527-3726 1 888 776-4455 www.alloprof.qc.ca



AVIS DE DÉCÈS



Van Houtte, Christian
1942-2015

Le lundi 20 juillet 2015, Christian Van Houtte est décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal entouré de sa famille. Né le 9 juin 1942 à Montréal, il laisse dans le deuil ses deux enfants Sophie et Michel, qu'il eut avec feu Françoise Simard. Il laisse également dans le deuil sa petite-fille Lily, sa conjointe Suzanne, sa sœur Agnès, sa nièce Laure, son neveu Xavier, son grand-père Ched, sa belle-fille Françoise et son beau-frère Renaud.

La famille accueillera parents et amis pour recevoir les condoléances le samedi 25 juillet 2015 de 12h00 à 14h00 au :

Complexe funéraire Mont-Royal
1297, chemin de la Forêt
Outremont, Qc H2V 2P9
(514) 279-6540
www.mountroyalcem.com

Un service suivra en la chapelle du complexe à 14h00. La famille demande de ne pas envoyer de fleurs. Elle apprécierait plutôt des dons à Dystrophie musculaire Canada et L'Œuvre Léger.

ACTUALITÉS

Fin de l'injonction à l'UQAM

SARAH R. CHAMPAGNE

L'injonction qui interdisait le blocage des locaux de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a été levée le 6 juillet, soit avant sa date d'échéance. Elle devrait prendre fin mardi, mais l'établissement a accepté « d'un commun accord avec les associations étudiantes de se désister de ses procédures d'injonction », a indiqué au *Devoir* sa porte-parole, Jenny Desrochers.

Le 1^{er} avril dernier, la Cour supérieure avait ordonné à cinq associations de cesser de bloquer l'accès aux salles de cours, au risque d'être accusées d'outrage au tribunal. Cette injonction provisoire de 10 jours avait ensuite été prolongée le 13 avril, et ce, jusqu'au 21 juillet.

« Puisque aucune perturbation n'est survenue dans les dernières semaines et à la suite de pourparlers entre les deux parties au cours du mois dernier », l'UQAM a renoncé à cet ordre formel, explique M^{me} Desrochers.

Le climat a été très tendu dans la maison d'enseignement du Quartier latin le printemps dernier. Le mouvement de « grève sociale » avait débuté dans l'affrontement dès la première journée de débrayage officielle, le 23 mars. La manifestation au centre-ville de Montréal avait été déclarée illégale d'emblée et rapidement dispersée par les policiers, particulièrement nombreux.

Malgré l'injonction tombée peu après, certaines des asso-

ciations visées avaient indiqué à leurs membres de ne pas se présenter en classe et de ne pas participer à des évaluations. Les levées de cours se sont d'abord déroulées dans le calme avec quelques irrptions dans les classes pour faire respecter le mandat de grève voté dans les assemblées associatives. Le 8 avril, la situation s'est cependant envenimée: le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est intervenu à la demande de l'administration.

Au terme d'une journée explosive marquée par 21 arrestations en après-midi, cinq arrestations en soirée et de multiples interventions policières au sein même de l'établissement, près de 150 étudiants ont résolu d'occuper l'un des pavillons de l'université en soirée. La police a dû intervenir avec force pour restaurer le calme.

Plus d'une centaine de personnalités, dont des professeurs, avaient alors dénoncé dans des lettres transmises au *Devoir* à la fin du mois d'avril le « dérapage » autoritaire de l'UQAM. Ils s'indignaient notamment de l'arrestation de 22 militants, l'emprisonnement d'un étudiant et la suspension ou l'expulsion planifiée de neuf autres étudiants. Après analyse par le comité exécutif de l'université, quatre étudiants ont été blanchis, quatre ont reçu un simple avertissement par courriel et une autre sera suspendue pour un an.

Le Devoir

DÉVERSEMENTS MINIERS

Des groupes appellent les gouvernements à agir

Halifax — Plus de 50 organisations appellent les gouvernements provinciaux et territoriaux à mettre en vigueur les recommandations d'un rapport indépendant pour prévenir des fuites de résidus miniers s'apparentant à la catastrophe du mont Polley, en Colombie-Britannique, l'an dernier.

Dans une lettre envoyée à 13 ministres, les groupes demandent aux gouvernements d'implanter les mesures proposées dans le rapport dévoilé en janvier par un comité d'experts indépendant ayant examiné le déversement en Colombie-Britannique.

Quelque 24 millions de mètres cubes d'eau contaminée se sont déversés dans des lacs et rivières à proximité dans la région de Cariboo, en août dernier, en raison d'une brèche dans le bassin de retenue de la mine.

À la conférence annuelle des ministres canadiens res-

pensables de l'énergie et des mines, mardi à Halifax, le ministre de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique, Bill Bennett, a affirmé que l'événement à la mine Mount Polley avait fait l'objet de discussions à la rencontre, et que d'autres provinces étudiaient le rapport.

Ugo Lapointe, de Mines Alerte Canada, l'une des organisations signataires de la lettre, a estimé encourageant le fait que ce déversement ait fait partie de l'ordre du jour de la rencontre.

Mais M. Lapointe a souligné que les entretiens se déroulaient à portes closes, ce qui fait que la portée de ces échanges n'est pas connue publiquement. M. Bennett a affirmé que son gouvernement s'était déjà engagé à mettre en œuvre toutes les recommandations du rapport.

La Presse canadienne

ANONYMOUS

Blaney dit prendre au sérieux les menaces contre la GRC

Delta, Colombie-Britannique — Le ministre fédéral de la Sécurité publique, Steven Blaney, affirme que les menaces contre la GRC par le groupe de pirates informatiques Anonymous sont prises au sérieux, mais il offre peu de détails sur ce que le gouvernement compte faire.

Lorsque questionné par des journalistes sur une enquête à propos des menaces du groupe contre un agent de la GRC ayant abattu un homme masqué à Dawson Creek, en Colombie-Britannique, M. Blaney a répondu qu'il était pleinement persuadé que le Bureau des enquêtes indépendantes de la Colombie-Britannique allait faire la lumière sur les menaces.

Un porte-parole du ministre de la Sécurité publique a indiqué plus tard que M. Blaney, francophone, avait mal compris la question et faisait plutôt référence à l'enquête du Bureau sur l'intervention de l'agent de la GRC en Colombie-Britannique ayant mené à

la mort de l'homme masqué. La GRC — et non le Bureau des enquêtes indépendantes de la Colombie-Britannique — est chargée d'enquêter sur les menaces, et le caporal Dave Tyreman a indiqué que le corps policier examinait actuellement les publications sur les réseaux sociaux.

Lors d'une conférence de presse à Delta, en Colombie-Britannique, M. Blaney a évité les questions au sujet des mesures prises par le gouvernement après que des membres d'Anonymous eurent revendiqué une attaque informatique ayant entraîné la fermeture du site Internet de la GRC pendant plusieurs heures, dimanche.

Il a dit que le gouvernement prenait au sérieux la question de la sécurité des réseaux informatiques. Il a rappelé que le dernier budget fédéral prévoyait une augmentation des ressources accordées à la sécurité informatique du gouvernement et du secteur privé.

La Presse canadienne

CLIMAT

Paris réunit les consciences face à une « crise de sens »

BENOÎT FAUCHET
SABINE WIBAUX
à Paris

Dignitaires chrétiens, sages asiatiques, Indiens d'Amazonie ou philosophes occidentaux, des dizaines d'autorités morales se sont réunies mardi à Paris pour un « sommet des consciences » sur le climat, quatre mois avant la conférence COP21 en France.

Ce rendez-vous « part du constat que la crise climatique, et plus largement la crise écologique, ne se réduit pas à ses dimensions scientifique, technologique, économique et politique », mais qu'« il s'agit d'une crise de sens », a souligné le président français, François Hollande.

Le climat, « why do I care » (« pourquoi je m'en préoccupe »): sous ce mot d'ordre se sont retrouvées une quarantaine de personnalités, dont l'ex-secrétaire général des Nations unies Kofi Annan ou le Bangladais Muhammad Yunus, pionnier du microcrédit et Prix Nobel de la paix 2006.

Elles « sont rassemblées pour envoyer un seul message: un accord doit être trouvé à Paris lors de la conférence sur le climat. Ce n'est pas une affaire de chefs d'État et de gouvernement, c'est l'affaire de tous les habitants de la planète », a souligné François Hollande.

L'événement a été organisé à l'initiative de Nicolas Hulot, envoyé spécial du président français pour la protection de la planète.

« Ce qui se joue à Paris, c'est la paix ou le conflit. Nous allons choisir la paix », a-t-il lancé en référence aux troubles éventuels dus aux dérèglements climatiques comme les rivalités pour l'accès à l'eau, les réfugiés climatiques entre autres.

Bases de compromis

La grande conférence sur le climat à Paris, du 30 novembre au 11 décembre, réunira 195 pays sous l'égide des Nations unies qui devraient s'engager à limiter la hausse des températures, générée par les émissions de gaz à effet de serre.

En prévision de l'échéance, des représentants d'une quarantaine de pays, dont une trentaine de ministres, ont mené lundi et mardi des négociations informelles à huis clos à Paris.

Ils ont cherché les bases de compromis sur deux questions majeures: les ambitions du futur accord (faut-il essayer de limiter



Natanael Vilharva Caceres et Valdelice Veron, qui portent les vêtements traditionnels de leur communauté, sont venus d'Amazonie pour assister à la rencontre sur le climat à Paris.

la hausse des températures à 2 °C? À 1,5 °C?) et la répartition des efforts entre pays développés et en développement.

L'objectif de ces discussions était d'impliquer les politiciens suffisamment en amont, une leçon de l'échec de la conférence de Copenhague de 2009, quand les chefs d'État avaient été appelés à la rescousse en dernière minute.

« Les choses avancent », a jugé mardi soir le chef de la diplomatie française, Laurent Fabius, tout en admettant « des points à améliorer » sur « les moyens financiers et technologiques » à mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique. « J'ai reconvoqué une nouvelle réunion » début septembre « pour avancer sur ces sujets difficiles », a-t-il annoncé.

La négociatrice française Laurence Tubiana a évoqué « une percée » avec des progrès sur plusieurs points clés.

Même optimisme au Vatican,

où le pape François, qui recevait une soixantaine de maires de grandes villes, a dit avoir « beaucoup d'espoir », a-t-il enchaîné, dubitatif devant « les discussions bureaucratiques et techniques ».

Choix à défendre

À son instar, plusieurs responsables religieux sont très impliqués dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le cardinal ghanéen Peter Turkson, probable représentant du pape à la COP21, a appelé à emprunter la « route difficile » d'un « changement de trajectoire » sur le climat. « Notre responsabilité est à la hauteur de l'urgence », a renchéri le patriarche orthodoxe Bartholomée.

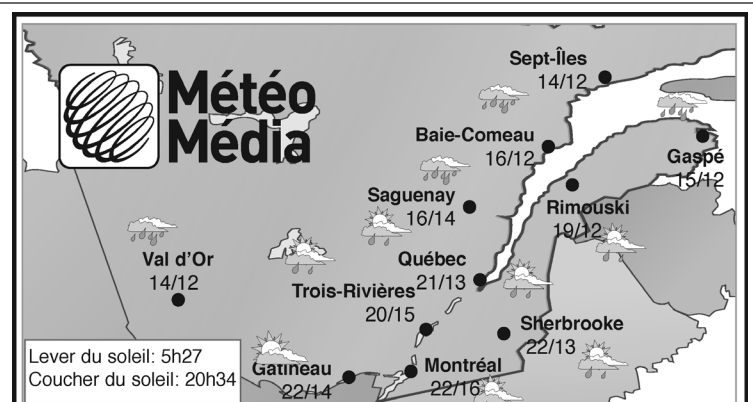
Plus pragmatique, le photographe brésilien Sebastião Salgado a estimé que « la seule

manière de réduire la présence du carbone, c'est de planter ». « Il faut inviter les paysans à la COP21 », a-t-il enchaîné, dubitatif devant « les discussions bureaucratiques et techniques ».

Le sommet a signé un appel invitant chaque chef de délégation à la COP21 à s'interroger, « en conscience, sur les positions, les choix qu'il aura à défendre ».

Parmi les signataires figure l'acteur ghanéen Peter Turkson, probable représentant du pape à la COP21, a appelé à emprunter la « route difficile » d'un « changement de trajectoire » sur le climat. « Notre responsabilité est à la hauteur de l'urgence », a renchéri le patriarche orthodoxe Bartholomée.

Agence France-Presse



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Ave 19/11	Ora 20/12	Londres	Ave 21/12	Var 21/12
Moncton	Ora 22/15	Plu 21/13	Los Angeles	Var 27/19	Sol 27/18
Saint-Jean	Ora 19/15	Var 21/13	Mexico	Plu 22/14	Ora 22/14
Toronto	Sol 25/14	Sol 25/14	New York	Sol 30/20	Sol 29/20
Vancouver	Ave 21/14	Var 21/15	Paris	Var 26/16	Var 23/15
Winnipeg	Sol 27/19	Var 30/19	Tokyo	Plu 30/25	Ora 29/25

Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui	16	22/16	23/17	25/19
Averses isolées, pdp 40%.	Ciel variable.	Ciel variable.	Ciel variable.	Ciel variable.
Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui	13	20/12	20/11	23/15
Averses isolées, pdp 40%.	Ciel variable.	Nuageux avec percées de soleil.	Averses isolées, pdp 40%.	Ciel variable.
Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui	14	22/14	24/15	26/17
Nuageux avec percées de soleil.	Ciel variable.	Ciel variable.	Ciel variable.	Ciel variable.

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

MOTS CROISÉS

1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													

HORIZONTALEMENT

- Acteur américain.
- Rendue moins légère - Faiblement.
- Réplique - Septième lettre grecque - Symbole chimique.
- Souverain - Noirs.
- Frais - Personnages de contes.
- Licencieux - Déterminant indéfini - Grosse lime.
- Comprimés - En les.
- Bien établi - Assassins.
- Découvert - Chanteur - Nouveau.
- Désavouer - Tendre l'oreille.
- Introduit du nouveau - Des fleurs y poussent.
- Écorces - D'une couleur jaune pâle.

VERTICALEMENT

- Célèbre acteur italien.
- Poissons - Graisse ovine.
- Les cerisiers et les pommiers en sont - École française.
- Briller - Fruit juteux.
- Monnaie d'Europe - Gouvernante - Opposition.
- Notre-Dame - Volcan sicilien - Sortie.
- Parfait - Épée.
- Récalcitrant - Îlot français de l'océan Indien, à l'ouest de Madagascar.
- Elle tombe - Canton helvétique.
- Symbole chimique - Partie d'une poulie - Machin Chouette.
- Très découragée.
- Gros mammifère - Tordue.

SOLUTION DU DERNIER

ÉDITORIAL

HAUSSE DU NOMBRE DE MÉDECINS AU PRIVÉ

Pas un goulag

Le nombre de médecins se désaffiliant de la Régie de l'assurance maladie du Québec a atteint un record cette année, révélait notre collègue Jessica Nadeau lundi. Ingratitudes ?

Il est cocasse de voir Gaétan Barrette tenter de minimiser les désaffiliations records des six premiers mois de 2015. Le phénomène, insiste son cabinet, demeure marginal : «*La RAMQ rémunère plus de 19 000 médecins [...]. En date du 17 juillet 2015, il y avait 346 médecins hors du régime, soit environ 1,8%.*»

On se souvient du temps où M. Barrette, comme «*chef syndical*» des spécialistes, n'hésitait pas à menacer la société québécoise de plusieurs types d'exode ; vers le privé, vers le ROC ou les États-Unis. Il goûte aujourd'hui en quelque sorte à sa propre médecine.

Celle-ci est d'ampleur homéopathique pour l'instant, il a raison de le souligner. Mais elle demeure sans précédent : 51 depuis six mois, alors que le record, pour une année complète, était de 33 en 2012. Première secousse annonciatrice d'un tremblement de terre ? D'un désengagement massif ? Ce serait, de la part de ces professionnels choyés dont les contribuables ont payé les coûteuses études, faire preuve d'ingratitude. Au privé, ces derniers se trouvent à payer en double : par leurs impôts et par les frais qu'ils verseront aux médecins non participants à la RAMQ.

Le ministre a cherché à rassurer en rappelant qu'il a la capacité, grâce à la Loi sur l'assurance maladie, d'endiguer un tel phénomène. Il peut ainsi forcer les médecins non participants à facturer les mêmes tarifs que les médecins désengagés (catégories à ne pas confondre ; ceux-ci acceptent les lettres d'entente conclues entre la fédération et le ministère ; pas les non-participants). Cela provoquerait sûrement un tollé et des désaffiliations.

En somme, un médecin n'est jamais vraiment libre chez nous. Parfois on se demande si, comme la CAQ le réclame, il ne faudrait pas aller au bout de cette logique et en faire des salariés. Mais évidemment, cela aussi déboucherait sûrement sur un tollé et une désaffiliation massive...

Car bien que non libres, les médecins restent très puissants. En raison de leur statut essentiel et de notre emplacement géographique (en Amérique du Nord), ils pourront toujours réclamer le meilleur des deux mondes : les garanties bétonnées d'un système totalement public ; mais aussi les avantages de la pratique privée (par exemple, pouvoir s'incorporer et ne payer que quelque 20% d'impôt ; même s'ils n'ont qu'un seul client).

Pour eux, le système public n'est certainement pas un goulag : la quasi-totalité y reste massivement, malgré les menaces de ses représentants. Pourquoi alors les contribuables n'obtiennent-ils pas le niveau de service qu'ils désirent ? Au point où ces derniers s'empêchent régulièrement d'aller voir un médecin : «*Ai-je vraiment envie d'attendre huit heures ?*»

En présentant son projet de loi 20 en novembre, M. Barrette certifiait que toutes les carottes avaient été offertes depuis 10 ans afin d'améliorer l'accès : «*On a tenté d'augmenter le nombre, ça n'a pas marché. On a tenté de négocier [...] des augmentations substantielles, ça n'a pas marché. On a essayé des incitatifs, ça n'a pas marché.*» Seule méthode non tentée : le bâton ; atteignez vos quotas, sinon... Cette position, au cœur du projet de loi 20, s'est avérée intenable. Il a dû négocier avec les médecins ; s'est entendu avec les omnis. Les quotas restent comme une épée de Damoclès jusqu'en décembre 2017. Mais en attendant, certaines primes ont dû être réinstaurées.

On ne peut certes imputer aux médecins tous les problèmes d'accès de notre système ; ils demeurent toutefois les pivots de celui-ci. Espérons de leur part un peu de gratitude.

COLOMBIE

Matière à progrès

Bientôt trois ans que se poursuivent à La Havane les négociations de paix colombiennes. Les pourparlers ont été ponctués d'importants retournements au cours des derniers mois, au point de donner l'impression qu'ils n'allaient nulle part, comme tous les efforts de paix faits depuis le début des années 1980. L'année 2015 s'était ouverte sur une note encourageante : les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) observant un cessez-le-feu unilatéral, la violence armée a connu un apaisement d'une ampleur qui ne s'était pas vue depuis 30 ans. Après quoi, en avril, le climat s'est à nouveau pourri, donnant lieu à une escalade du conflit et aux pires violences commises depuis le début des négociations, en octobre 2012.

La guerre civile, qui dure depuis plus de 50 ans, a fait plus de 220 000 morts et déplacé 7,5 millions de Colombiens (un habitant sur sept). S'en sortiront-ils jamais ? Les pourparlers sont d'autant plus laborieux que le conflit s'est complètement ossifié — sur fond de mariages d'intérêts avec les trafiquants de cocaïne.

Il y a pourtant lieu d'être prudemment optimiste : les FARC observent depuis dimanche un nouveau cessez-le-feu unilatéral, auquel la partie gouvernementale agréée en s'engageant pour la première fois à freiner ses opérations militaires. Ce signal de réciprocité ouvre la voie à la perspective inédite d'un accord de trêve bilatérale. À défaut d'une percée, parlons d'un petit pas en avant.

L'arrivée à la présidence en 2010 de Juan Manuel Santos, réélu l'année dernière, a bonifié les chances de paix. L'homme a surtout le mérite d'avoir rompu avec la «*solution militaire*» que défendait depuis huit ans l'ancien président Alvaro Uribe. Contre toute attente, puisque M. Santos avait été ministre de la Défense sous M. Uribe. Leur divorce a traduit une cassure au sein des élites du pays. Proche des organisations paramilitaires d'extrême droite, collé sur les États-Unis, M. Uribe a défendu — et continue de défendre — les intérêts des grands propriétaires terriens, opposés à toute idée de réforme agraire, nœud gordien du conflit. Néolibéral bon teint comme son prédécesseur, M. Santos appartient plutôt à l'élite urbaine : branché sur les milieux d'affaires de Bogotá, ses priorités passent par l'intégration latino-américaine.

Avec le résultat que les négociations à La Havane ont débouché depuis deux ans sur des ententes de principe sur trois questions cruciales : la réforme agraire, le commerce de la drogue et l'intégration de la guérilla à la vie politique. Tout reste à faire en ce qui concerne l'application concrète d'un éventuel accord de paix, dans un contexte où l'oligarchie rurale, portée par l'ex-président Uribe, conserve un énorme pouvoir de nuisance. Reste qu'il y a longtemps qu'une entente n'a pas paru aussi possible.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

LETTRES

Le chèque en « rubber » des conservateurs

Autrefois, on disait d'un chèque en «*rubber*» que celui-ci ne passait pas à la banque. Eh bien, le chèque de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) dont les conservateurs font grand cas en ce moment ne passe pas non plus. Symboliquement s'entend. Parce que, bien sûr, à la banque — ou à la Caisse populaire — on va l'honorer.

Mais de voir ces conservateurs qui sont tellement anti-Etat faire tout un plat avec, justement, ce que l'Etat est en mesure de faire pour les gens en redistribuant la richesse, ça ne passe pas. Il y a là comme une contradiction.

Ça sonne faux de voir ces conservateurs, qui voudraient réduire les missions de l'Etat à leur plus simple expression, se péter les bretelles parce que celui-ci est en mesure de faire quelque chose de positif auprès des gens au lieu de les inviter à se débrouiller avec le privé.

Réjean Martin
Trois-Rivières, le 21 juillet 2015

Qui est le moins terroriste des deux ?

Même privé d'une main, je ne peux m'empêcher d'écrire : la vérité l'exige !

Je viens de visionner le documentaire *Omar Khadr : de l'ombre à la lumière*, diffusé à Radio-Canada le 31 mai dernier (et qu'on peut revoir sur ICI Tou.tv). Pour la première fois en 13 ans, Omar Khadr peut parler et donner librement son point de vue.

Ce jeune homme de 28 ans y manifeste une maturité, une sagesse et une sérénité proprement stupéfiantes pour n'importe qui, et encore plus incroyables pour un enfant-soldat de 15 ans qui a dû traverser le pire parcours qu'on puisse imaginer (blesures graves et perte d'un œil, tortures répétées, emprisonnement avec des adultes en Afghanistan et à Guantánamo, hostilité persistante de son gouvernement, etc.).

Invité par la journaliste à donner son opinion sur ses 13 années de captivité, sur les personnes qui l'ont torturé, ou sur les efforts systématiques du gouvernement canadien pour le garder en prison, il manifeste une grandeur d'âme et une ouverture au pardon dont bien peu d'entre nous seraient capables.

Quand je vois notre gouvernement démocratique poursuivre ses efforts judiciaires pour retourner Omar Khadr en prison (malgré déjà trois revers cinglants en Cour suprême du Canada!), et quand j'entends M. Harper et ses divers ministres successifs de la Sécurité publique continuer inlassablement de répéter qu'Omar Khadr est un dangereux terroriste, je ne peux m'empêcher de me demander lequel est le moins terroriste des deux.

Merci, Omar Khadr, d'être pour nous un exemple remarquable de courage, de résilience et de ce que peut devenir un être humain de qualité.

Dominique Boisvert
Scotstown, le 19 juillet 2015

Le partage de la route

Il était décevant de lire la lettre intitulée «*Les cyclistes montréalais sont-ils gérables*» publiée dans *Le Devoir* du lundi 20 juillet.

Cette lettre, truffée d'affirmations gratuites et de généralisations, ne fait qu'attiser le paternalisme de certains automobilistes et leur haine envers les cyclistes dans ce monde où l'automobile est reine. Affirmer, en ne basant ses propos sur aucun fait vérifiable, mais probablement plutôt sur son expérience personnelle, que «*c'est pourtant le cas d'une grande partie des cyclistes montréalais*» de ne pas respecter le Code de la route relève d'un manque de rigueur flagrant. D'encourager finalement comme condition au partage de la route de l'auteur avec les cyclistes la «*répression*» envers ceux-ci est de plus certes déconcertant.

Simon-Philippe Breton
Montréal, le 20 juillet 2015

Le maire cigale

C'est avec beaucoup de lucidité qu'Antoine Robitaille a tracé le 18 juillet un portrait du maire Labeaume, le maire «*cigale*». Malheureusement, tous les citoyens de Québec ne liront pas ce texte et beaucoup d'entre eux, dont le jugement consiste à dire qu'il fait des choses, auraient intérêt à le lire. Robitaille aurait pu aussi mentionner comment il est honteux pour les citoyens de Québec d'être à genoux devant la LNH et les millionnaires qu'elle représente dans l'affaire de l'amphithéâtre. Récemment, le maire est allé jusqu'à lancer des fleurs à Bettman pour son bon jugement quant au montant que doivent déposer les candidats à l'obtention d'une franchise. Encore un peu et il s'offrait pour aller couper le gazon du boss...

Jean-Marie Desgagné
Québec, le 19 juillet 2015

LIBRE OPINION

Gaétan Barrette, ministre approximatif

MATHIEU BROUILLET
JEAN-PHILIPPE ROY
Omnipraticiens, Groupe de médecine familiale du Fleuve à Rimouski

Par la présente, nous souhaitons réagir à l'article de Jessica Nadeau, dans *Le Devoir* du 15 juillet, qui traitait de l'impatience du ministre Gaétan Barrette face au manque d'adhésion des médecins au DSQ (Dossier santé Québec).

Depuis plusieurs années, nous participons activement au développement d'un système informatique viable et fonctionnel dans notre clinique ainsi que dans notre région. Nous avons évalué et travaillé avec trois DME (dossiers médicaux électroniques), ces logiciels perçus par beaucoup comme un moyen simple et rentable d'augmenter notre efficacité. Nous avons adhéré au DSQ dès qu'il fut disponible dans notre région. Nous bénéficions des services d'une adjointe administrative dévouée et compétente, qui ne compte plus depuis longtemps les heures investies dans ce projet. Nous profitons aussi d'une

collaboration exemplaire de plusieurs responsables des défuntés agences de santé et maintenant de notre «*Centre intégré de santé et services sociaux*» (CISSS). Bref, nous ne faisons pas partie de ces médecins que le ministre accuse d'être réfractaires au changement.

Les propos du ministre Barrette rapportés dans cet article et confirmés par lui après semblent suggérer que la faible participation des médecins ne résulte que d'une méfiance face à la nouveauté ou d'un simple manque de bonne volonté. S'il est vrai que le DSQ est implanté dans plusieurs régions du Québec et qu'il fournit déjà des informations intéressantes auxquelles nous n'avions pas aussi facilement accès auparavant, le gain de productivité qu'il procure reste encore faible.

Les obstacles comme l'incompatibilité des systèmes informatiques et l'absence de convivialité rendent son utilisation laborieuse et ralentissent parfois même les processus de travail ! Notre douloureuse expérience, les innombrables heures passées à analyser les obstacles à lever afin

d'obtenir un fonctionnement optimal de l'outil, à réfléchir aux solutions envisageables et à échanger avec différents acteurs du réseau pour obtenir un outil réellement fonctionnel témoignent de façon éloquente de la nature grossièrement approximative des affirmations de notre ministre. Cette méfiance que l'on considère comme déplorable, quand on baigne au quotidien dans ces réformes bâclées et que l'on subit les conséquences de ces changements mal planifiés devrait être plutôt perçue comme une vertu. En fait, on devrait qualifier cette méfiance de... prudence.

Les produits électroniques mis à la disposition des médecins québécois comportent actuellement autant de promesses que d'écueils. Pendant que notre ministre menace de nous pénaliser pour nous forcer à utiliser des outils qu'il présente comme des solutions simples, nous devons continuer à surveiller la qualité et la fiabilité de celles-ci, pour le bien des malades dont il se dit pourtant le défenseur.

IDÉES

AIDE MÉDICALE À MOURIR

Un débat honnête est-il possible ?

La composition même du comité nommé par Ottawa laisse à désirer

FÉLIX COUTURE

Étudiant en médecine

O n apprenait le 17 juillet la création d'un comité parlementaire ayant comme mandat d'étudier l'enjeu de l'aide médicale à mourir et d'établir des recommandations sur l'encadrement légal de cette pratique au Canada. Rappelons que, le 2 février 2015, la Cour suprême a déterminé, dans son jugement dans l'affaire *Carter c. Canada*, l'inconstitutionnalité des lois actuelles en regard de la Charte canadienne des droits et libertés. Le gouvernement disposait alors d'un an pour ajuster le Code criminel au jugement de la Cour.

Le débat est bel et bien lancé. Le pays se lance dans un exercice important qui soulèvera de grandes questions sur la vie, la mort et la place que l'État doit y prendre. Pour tous les Canadiens, il est primordial que ce travail se fasse de façon ouverte et objective. On peut cependant croire que le débat sera difficile, peut-être même entaché sur plusieurs points.

Avec l'annonce de la création du comité, on apprenait également que M^{me} Catherine Frazee et M. Harvey Max Chochinov seraient deux des trois membres appelés. Tous deux ayant témoigné contre l'aide médicale à mourir dans l'affaire Carter, l'impartialité du comité est gravement remise en question. Aussi qualifiés soient-ils, ces universitaires ont publiquement pris position, allant même jusqu'à témoigner pour un côté de la balance juridique. On leur demande maintenant de répondre au jugement qui les a battus. Alors que le pays compte plusieurs autres constitutionnalistes et experts en soins palliatifs ou en éthique, le choix est douteux.

La composition même du comité laisse à désirer. Avec trois membres, la balance d'opinion, si balance il y a à avoir, est totalement biaisée, alors qu'un nombre pair assurerait une meilleure représentation. Le nombre minimum de membres est également ridicule pour l'enjeu. D'autres comités se penchant sur des questions beaucoup moins cruciales ont compté jusqu'à six membres. Espérons que les consultations publiques sauront inclure des experts de différentes sphères et refléter l'ensemble des perspectives.

Le temps alloué au gouvernement est selon moi ce qu'il y a de plus révoltant. En un an, dont un été complet (période durant laquelle les parlementaires ne siègent pas) et au moins 37 jours de campagne électorale, en plus d'une transition gouvernementale à Ottawa, il est illusoire de croire qu'un travail complet et exhaustif pourra être accompli. Le ministre de la Justice, Peter MacKay, a laissé savoir que le prochain procureur général pourra demander une prolongation



ALAIN JOCARD AGENCE FRANCE-PRESSE

Il s'agit ici d'un enjeu délicat et d'une belle occasion pour notre fédération d'avoir une discussion franche et éclairée.

à la Cour. L'accorder ne serait que bon sens.

Les échanges publics devront également demeurer sains. Il est très facile de citer des cas précis pour démontrer tout le débat, tomber dans la pente fatale et perdre de vue l'intérêt de tous. L'aide médicale à mourir ne doit pas nécessairement être du « tout ou rien ». On se doit de laisser la porte ouverte à des règles précises. Quelques personnes risquent-elles de perdre la vie à cause de ces nouvelles lois? C'est peu probable, mais peut-être. Certains se verront-ils exclus par celles-ci? Probablement. Le cadre juridique devra être ajusté et s'adapter aux expériences futures, comme l'ensemble des lois. De

telles erreurs seraient terribles, bien entendu. D'où l'importance d'une étude initiale exemplaire. La peur de l'erreur ne devrait cependant pas priver l'ensemble des Canadiens de leurs droits, tel que déterminé par la Cour suprême.

Il s'agit ici d'un enjeu délicat et d'une belle occasion pour notre fédération d'avoir une discussion franche et éclairée. C'est dans des points comme ceux soulevés qu'on arrive à purifier un débat et arriver à une conclusion pour le mieux. S'il y a une chose sur laquelle chaque camp semble s'entendre, c'est que la vie et la mort méritent un débat parfait, sans écarts ou partisanerie. Travaillons pour tendre vers cet idéal.

Les deux Amy

FRANCINE PELLETIER



T out sépare Amy Winehouse et Amy Schumer et, en même temps, tout les réunit. Voici deux artistes qui ont mis leur sexualité et leur vie de femme au cœur de leur art — le jazz pour Winehouse, l'humour pour Schumer — deux femmes juives qui ont puisé là aussi de l'inspiration, deux représentantes de la génération Y qui ont du talent à revendre et qui ont connu, en très peu de temps, un succès fulgurant. Seulement, l'une en est morte et l'autre est terriblement en vie. L'une, la dernière figure tragique de la condition féminine, est l'exemple à ne pas suivre; l'autre, fraîchement couronnée d'un premier succès au box-office américain, en est la figure triomphante, l'alpha-femelle des temps modernes.

Mesdames, faites vos jeux.

La Janis Joplin de sa génération, un désespoir de femme sur deux pattes (« *Take another piece of my heart now, baby* ») mais avec la sexualité exacerbée d'aujourd'hui, Amy Winehouse a été trouvée morte chez elle à Londres, en 2011. Comme Joplin (aussi Jimi Hendrix, Jim Morrison, Kurt Cobain), elle avait seulement 27 ans. Empoisonnement à l'alcool, aggravé, dit le film présentement à l'affiche (*Amy*), par 15 ans de boulimie. Bien en chair au début de sa carrière en 2003 — comme l'est toujours sa consœur Amy Schumer d'ailleurs —, on la voit s'étioiler avec chaque année qui passe. « *Voici quelqu'un qui veut disparaître* », dira en voix hors champ un des interviewés du film.

C'est le moins que l'on puisse dire. Le film a le mérite d'ouvrir plus large que le credo usuel de *sex, drugs and rock'n'roll* pour expliquer comment cette femme est devenue l'équivalent du brasier de Lac-Mégantic un certain soir d'été. Le film montre une femme qui n'est pas seulement la victime d'un milieu en dents de scie, mais aussi d'elle-même, ainsi que des deux hommes de sa vie : son père, Mitch Winehouse, et celui qui deviendra malheureusement son mari, Blake Fielder. Avec son « *Daddy's Girl* » tatoué sur l'épaule, Amy incarne la fragilité, la quête d'amour; voue un culte à des hommes qui ne lui arrivent pas à la cheville. Scénario connu. Edith Piaf vient d'ailleurs immédiatement en tête, cette autre femme-enfant qui avait bien davantage besoin d'être aimée qu'admiree par la foule.

Trois générations séparent les deux femmes, mais comme Piaf, Winehouse fera du drame amoureux du grand art. Comme elle, elle sera ultimement consommée par sa tragédie personnelle (« *Love is a losing hand, more than I can stand* »). On se demande quand cela va finir, ces femmes immolées sur l'autel des désirs inassouvis.

Et voilà la pétillante, la truculente, la ronde et fière de l'être Amy Schumer qui se pointe. Juste à temps. Cette Amy-ci se moque des femmes au cœur qui saignent et plus encore des hommes épris de leur nombril. Disons qu'elle est au réseau Comedy Central ce que Jon Stewart était à son arrivée au *Daily Show* en 1999, une révolution en son genre.

Je l'ai découverte en me mutant à un de ses sketches qui faisait sensation sur les réseaux sociaux, *Last Fuckable Day*. Schumer dénonce ici la date de péremption donnée aux femmes d'un certain âge. Comment ne pas applaudir? Dans sa série télévisée, *Inside Amy Schumer*, tous les stéréotypes sexuels y passent : les rêves de princesse, le besoin indéfectible des femmes de plaire, des hommes de se vanter. On rit, ça fait du bien. Comme de la voir à la une de *GQ magazine*, suçant l'index du robot dans *Star Wars*. Qui dit que les femmes ne savent pas être drôles?

Le passage au format long métrage (*Trainwreck*), où Schumer signe le scénario en plus de jouer l'indomptable Amy, est à mon avis beaucoup moins réussi. D'ordinaire si caustique, Schumer s'égare ici dans la mièvrerie, comme s'il n'y avait qu'une fin digne d'Hollywood, le *happy end* amoureux. Même la reine de l'humour féministe cherche, au bout du compte, l'amour. Et pourquoi pas? On en veut tous. En tant que ne pas y perdre la santé ni la vie. Et, bien sûr, l'humour.

C'est la grâce qu'on lui souhaite. *Go, Amy, go.*

Le Québec, d'octobre 1970 à la crise d'Oka

GUY BOUTHILLIER

Professeur retraité de science politique à l'Université de Montréal

A u cours des 50 dernières années, deux épisodes d'intervention militaire sont venus bousculer notre itinéraire politique national. En 1970, la crise d'Octobre avec ses 12 000 soldats venus de partout au Canada, dont 8000 dans les rues et le ciel de Montréal. En 1990, la crise d'Oka et ses 2000 soldats autour de Montréal.

Au-delà des particularités propres à chacune, ces crises présentent divers points communs :

Elles éclatèrent dans la foulée immédiate des bons points marqués par le mouvement indépendantiste : en 1970, premiers gains du PQ aux élections d'avril, en 1990, au lendemain de Meech, regain de l'enthousiasme collectif et de

l'espoir retrouvé, manifestés spectaculairement lors de la Fête nationale à Montréal.

Elles eurent comme bougie d'allumage une escalade dramatique de l'activisme militant, kidnappings de Cross et Laporte par le FLQ en 1970, « kidnapping » du pont Mercier par les Mohawks Warriors de Kahnawake en 1990.

Les forces policières furent impuissantes à répondre à la situation : interminable chasse à l'homme en octobre 1970, inepte et malheureuse intervention de la Sûreté du Québec à Oka en 1990.

Appelés à la rescousse, les soldats canadiens occupèrent vite le devant de la scène et rassurèrent l'opinion apeurée. L'armée se verra créditée du rétablissement de l'ordre.

La victoire fut celle de l'État fédéral dont la supériorité fut ainsi fièrement affirmée aux yeux des Québécois eux-mêmes par rapport à « l'État du Québec » et sa

pauvre petite et bien penaude police « provinciale ».

Entré en politique en 1978, Claude Ryan faisait partie du gouvernement qui, en juillet 1990, lança aux soldats d'Ottawa son appel au secours. L'ex-directeur du *Devoir* se rappela alors sûrement le grave constat auquel l'avait conduit sa réflexion au terme des événements d'Octobre : « *Plusieurs ont cru depuis quelques années que le pivot de toute solution aux besoins profonds du Québec ne saurait être que le gouvernement du Québec. Or, la crise d'Octobre fut un révélateur important. Elle servit surtout à voir combien, dans des moments vraiment difficiles, le gouvernement québécois est ultimement dépendant de celui d'Ottawa [...]. Une société qui ne dispose pas d'armée sur laquelle elle aurait un pouvoir de commandement n'est pas un État, mais une province. Le véritable État, c'est celui qui possède le pouvoir*

ultime de la force, lequel réside dans l'armée. » (*Le Devoir et la crise d'octobre 1970, 1971*, p. 276).

Comme en 1970, la crise d'Oka fut l'occasion d'un rappel à la dure réalité. Le Québec n'appartient pas à la cour des grands et n'est pas équipé, dans le cadre politique canadien, pour s'occuper des « vraies affaires ».

Disons-le à l'occasion du 25^e anniversaire d'Oka : on ne peut être maître chez soi que si on y maintient l'ordre soi-même. L'ordre que les autres viennent rétablir sur votre sol l'est toujours à leur profit et au prix de votre propre amoindrissement. Mais en ces jours de mémoire, plus personne, dans nos médias et nos cénacles, ne parle de cet aspect-là des choses. Comme si dans l'œil public la « question autochtone » avait déjà délogé celle du Québec... exactement comme le fit l'armée canadienne venue déloger la Sûreté du Québec en 1990.

STRATÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE

Premier pas vers une vision commune

SOPHIE BROCHU

Présidente et chef de la direction de Gaz Métro

L e 17 juillet, les premiers ministres des territoires et des provinces du Canada se sont entendus sur un plan énergétique commun.

La stratégie fait place à un portefeuille énergétique varié qui mise sur l'efficacité énergétique, l'innovation et l'intégration de nouvelles technologies, ainsi que sur le besoin d'infrastructures de transport pour acheminer toutes les formes

d'énergie dont notre société a besoin. Elle reconnaît également l'importance de mettre à profit les énergies renouvelables et moins émettrices afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Je salue cette initiative et le leadership des premiers ministres. Malgré des objectifs parfois divergents, ils ont choisi de travailler ensemble sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise. C'est heureux. Après des années de débats stériles opposant à tort énergie et environnement, il était grand temps de nous écarter de la dérive collective

dans laquelle nous plonge inévitablement la polarisation des positions.

À l'aube de la conférence de Paris sur les changements climatiques, le Canada doit relever la tête et faire preuve d'un leadership à la fois économique et environnemental. En tant que puissance énergétique, le pays a tout ce qu'il faut pour montrer l'exemple en matière de maîtrise de l'énergie, tant dans sa production, son transport que sa consommation.

Ne manquait que la volonté, et les provinces ont décidé d'assumer cette responsabilité. Elles ont pris sur elles d'assurer la sécurité énergé-

tique du pays et d'adoucir l'empreinte environnementale de notre économie. Le Québec a joué un rôle de premier plan dans cette démarche. Nous pouvons en être fiers.

Evidemment, beaucoup reste à faire. La vision est embryonnaire et les énoncés perfectibles. Nombreux et complexes seront les défis sur la route qui mène des principes au déploiement des actions concrètes. Mais nous sommes maintenant collectivement à pied d'œuvre. Saluons comme il se doit monsieur Couillard et ses homologues canadiens pour ce premier jalon.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Veronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Rettino-Parazelli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bégin-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G., Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (comités); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Mélanie Simard (adjointe par intérim); Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elinam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

MINISTRE

SUITE DE LA PAGE 1

d'utiliser ou non cette disposition dans la loi, M^{me} Morneau reste vague, sans toutefois rejeter l'option. « Cette disposition est prévue à la loi. S'il envisage de l'utiliser, il [le ministre] avisera en temps et lieu. »

En janvier dernier, l'attachée de presse du ministre, Joanne Beauvais, évoquait déjà la Loi sur l'assurance maladie qui allait donner au ministre la latitude nécessaire si la situation venait à l'exiger. Mais elle ajoutait que le ministre avait « confiance que les médecins choisiraient de mettre les patients au cœur de leur décision ». Cette ligne de presse avait disparu du discours officiel mardi.

C'est que la situation a évolué rapidement et les prévisions les plus sombres de plusieurs analystes et médecins se sont avérées, révélait *Le Devoir* mardi. Selon les dernières données de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) comptabilisées par *Le Devoir*, 51 médecins ont choisi de quitter le régime public depuis le 1^{er} janvier 2015, dont 7 spécialistes et 44 médecins de famille.

Au cabinet du ministre, on précise qu'en date du 17 juillet, c'est un total de 346 médecins qui exercent hors du régime public sur un total de plus de 19 000 médecins, ce qui représente 1,8% des médecins.

Somme d'agir

Cette situation exige une action rapide, estime l'ancien ministre de la Santé Réjean Hébert. Celui-ci confirme qu'il avait lui-même, dans le gouvernement Marois, rédigé un décret pour «geler» le mouvement de médecins du public vers le privé. « On n'a pas eu besoin [de le mettre en application] parce qu'il n'y avait pas un mouvement significatif de médecins vers le privé, mais on s'était prémuni de la disposition au cas où », explique le Dr Hébert en entrevue.

Le départ de 44 omnipraticiens en moins de six mois, ça représente, justement, un « mouvement significatif » qui nécessite une intervention, selon lui. « Ça m'inquiéterait beaucoup [à la place du ministre], alors je pense que nous [au PQ], nous serions intervenus. »

La députée de Taillon et porte-



JACQUES BOISSINOT ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre Barrette est applaudi par ses collègues après avoir signé une entente qui suspend les dispositions du projet de loi 20 jusqu'en 2017. Plusieurs accusent le projet de loi controversé d'être à l'origine des désaffiliations.

Ce que la loi permet

L'article 30 de la Loi sur l'assurance maladie donne au ministre la possibilité d'intervenir par un simple règlement s'il juge que le nombre de professionnels non participants « est trop considérable pour que les services assurés puissent continuer à être rendus selon des conditions uniformes ». Concrètement, le ministre peut obliger les médecins non-participants à devenir des médecins désengagés. La différence entre les deux statuts se situe dans la façon dont le médecin peut charger le patient dans sa clinique privée. Le médecin désengagé respecte les ententes négociées par les fédérations de médecins et le ministère de la Santé. Il charge au patient le prix établi dans ces ententes. Le patient peut se faire rembourser par la RAMQ et paye ensuite son médecin. Dans le cas du médecin non participant, il peut charger au patient le prix qu'il veut. En obligeant les médecins non-participants à devenir des médecins désengagés, le ministre enlève toute possibilité pour un médecin de recevoir une rémunération autre que celle prévue par la RAMQ. La loi prévoit également que le décret peut s'appliquer de façon rétroactive pour une période maximale de 90 jours.

parole officielle de l'opposition en matière de santé, Diane Lamarre, est d'accord avec lui. « Si le ministre a le pouvoir de suspendre pour une période déterminée [le mouvement du public vers le privé], je pense qu'il aurait intérêt à bien regarder les choses. Appliquons l'article de la loi et on va s'assurer qu'on n'aura pas d'hémorragie. »

Car elle craint que le départ d'un nombre record de médecins vers le privé cette année n'ait un effet d'entraînement. « Quand les médecins quittent, très souvent, pour financer leur clinique privée, il y a un besoin de créer une certaine attractivité auprès de leurs collègues pour diminuer les frais fixes de la clinique. Donc, souvent, ça va attirer d'autres méde-

cins vers le privé. »

Comme plusieurs, Diane Lamarre associe cette vague de départs vers le privé au projet de loi 20 et à la « façon irrespectueuse » avec laquelle le ministre a traité les médecins. Ce qu'elle déplore surtout, c'est qu'au final, ce sont encore les patients qui écopent. « Si chacun de ces médecins-là avait 1000 patients, on se retrouve avec 50 000 Québécois qui ont le choix d'aller au privé ou qui se retrouvent orphelins. Ça fait beaucoup de Québécois qui n'ont pas accès à un médecin de famille. »

À défaut d'agir sur le plan législatif, le ministre pourrait à tout le moins intervenir pour « redonner confiance » aux médecins dans le système public, affirme-t-elle. « On a besoin de tous les médecins. On a rehaussé les cohortes en médecine, on a besoin de ces professionnels-là et les Québécois ont investi dans la formation de ces médecins. C'est donc une perte pour la population, c'est certain, mais une perte également pour l'accès équitable à notre système de santé. »

Le Devoir

FESTIF

SUITE DE LA PAGE 1

dû batailler fort pour passer de l'idée d'un soir à un véritable festival. « On a fait beaucoup d'activités de financement, on a vendu des citrouilles en porte-à-porte. On a même emballé l'épicerie des gens au Maxi. Je pense qu'on a tout fait pour avoir de l'argent », laisse tomber Clément Turgeon.

Restait aussi à convaincre la Ville du sérieux de la démarche. Sur tout que les gens de Baie-Saint-Paul croyaient au départ que l'événement se résumerait à une simple fête de quartier. Pour la première édition, ils ont donc tenté leur chance avec les Cowboys Fringants, une valeur sûre qui se passe de présentation. « Ça nous a lancés et localement, ça nous a permis de nous faire respecter. Les gens ont compris le sérieux de notre démarche. »

Sérieux, le Festif? Chose certaine, les festivaliers sont toujours plus nombreux à répondre présents, année après année. Lors de la première édition, tenue dans un parc en 2010, un peu plus de 2000 personnes se sont déplacées. Effet du bouche-à-oreille, la foule est passée à 7000 en 2012, puis à 18 000 l'an dernier. « Disons qu'on essaie de gérer la croissance. » Le nombre de sites est quant à lui passé d'un seul à plus d'une quinzaine.

Spectacles secrets

Il faut dire que la programmation, résolument campée dans le créneau des « 20 à 35 ans », est à l'avenant. L'an dernier, les gens qui ont pris le chemin de la 138 jusqu'à Baie-Saint-Paul ont eu droit, notamment, à Socalled, Betty Bonifassi, Karim Ouellet et Misteur Valaire. Clément Turgeon se souvient d'ailleurs de ce dernier spectacle comme d'un rendez-vous en apparence incongru. « Remplir le sous-sol de l'église avec un groupe qui joue de l'électro, c'était quelque chose. »

Les éditions précédentes, tenues d'abord dans un parc, puis en plein cœur du centre-ville, alignaient aussi des artistes variés. On voyage de Daniel Bélanger à Canailles, en passant par Plume Latraverse, Lisa LeBlanc, Gros Mené et même le groupe australien Cat Empire.

Bernard Adamus, qui y était en 2012, est de retour cette année, un nouvel album à paraître cet automne en poche. Comme il l'a déjà fait au Festival de la chanson de Tadoussac, il aura droit au sous-sol de l'église jeudi. Cette même soirée, le Festif présente Groenland, Marie-Pierre Arthur et Robert Charlebois. Suivront, jusqu'à dimanche, Mara Tremblay, Philippe B, Galaxie, Qualité Motel, Alex Nevsky et cie. Bref, de quoi faire.

Formule originale que celle du Festif, qui a aussi décidé d'organiser des spectacles secrets tout au long des quatre jours de l'événement. L'an dernier, à peu près une centaine de personnes ont eu droit à une prestation acoustique de Louis-Jean Cormier autour d'un feu de camp. « Les billets du spectacle, annoncé sur les réseaux sociaux, se sont vendus en 10 minutes. Le test a été concluant et cette année, on aura cinq spectacles secrets. » Le Devoir a eu droit à quelques détails, sous embargo. Disons que la magie risque d'opérer.

Trop festif?

Festival certes encore modeste, même lorsqu'on le compare au « plus grand des petits festivals » de Tadoussac, l'événement n'en a pas moins suscité des appréhensions certaines à ses débuts, voire de l'hostilité. Il faut dire que Baie-Saint-Paul n'est pas particulièrement reconnue comme une destination festive. Plutôt comme une petite ville tranquille où l'on croise essentiellement des couples de baby-boomers.

Dans ces conditions, qui dit changement dit forcément scepticisme. Le directeur du Festif se souvient notamment des difficultés rencontrées simplement pour démenager les scènes au centre-ville, pour la troisième édition. « Ça a été beaucoup de batailles pour obtenir les autorisations. C'était une première: un festival de musique qui, en plus, est organisé par des jeunes. Il y a eu beaucoup d'opposition, même des pétitions, pour empêcher le déménagement au centre-ville. » Mais l'absence totale de débordements a fini par convaincre la municipalité.

Reste, encore et toujours, la bataille pour le financement. Sans donner de détails, Clément Turgeon souligne qu'il est « difficile » de conserver le soutien financier, particulièrement en cette période d'austérité. Des commanditaires importants, qui avaient pourtant promis leur appui, se sont désistés. Le Festif n'est d'ailleurs pas le seul événement musical régional à lutter pour sa survie. Le Festival en chanson de Petite-Vallée, mais aussi celui de Tadoussac (qui tenait cette année sa 32^e édition) sont plus que jamais menacés par le couperet financier.

Mais l'équipe qui a mis l'événement sur pied défend son idée, qui met aussi en valeur leur région. « La force d'un festival comme celui de Baie-Saint-Paul, c'est que si tu viens de la ville, par exemple de Montréal, tu te retrouves dans un autre monde. Quand tu arrives ici, tout le monde est en mode festif. Et tu viens aussi à la rencontre de la région. Nous, on met les produits locaux en valeur. » La bière, ingrédient essentiel à tout festival, provient de microbrasseries de la région. Les hot-dogs? Faits avec des saucisses de viande biologique.

Le Devoir

LE FESTIF

À Baie-Saint-Paul
Du 23 au 26 juillet

VPH

SUITE DE LA PAGE 1

liés à l'ajout de la population masculine (environ 40 000 élèves et 2000 jeunes homosexuels) ainsi que sa propre capacité financière, avant de donner suite aux recommandations des experts. « On va prendre le temps nécessaire pour analyser tous ces facteurs », a fait savoir Noémie Vanheuverzwijn, attachée de presse au ministère.

Si Québec va de l'avant avec ce nouveau vaccin pour les hommes, elle sera la quatrième province après l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse (dès l'automne prochain) à offrir ce programme vaccinal aux garçons, alors que la Colombie-Britannique a choisi d'en limiter l'accès aux hommes gais et itinérants. L'Australie a aussi inclus les préadolescents à son programme public.

Contexte budgétaire

Mais l'adoption du programme au Québec demeure encore hypothétique, compte tenu des bémols que contient le rapport du comité d'immunisation et du contexte budgétaire actuel. En effet, si les experts considèrent comme évidents les bénéfices du vaccin pour prévenir les infections dans la population d'hommes homosexuels, ils conviennent que son coût dépasse le seuil généralement accepté pour ce type d'initiative de santé de santé publique, mais demeure « acceptable » compte tenu des enjeux.

« Le critère de la rentabilité est le seul qui n'est pas atteint. On dit malgré tout au ministère de considérer cette mesure, car dans le contexte où on vaccine les filles, on a obtenu depuis 2008 une protection indirecte accrue chez les jeunes hommes hétérosexuels, mais on laisse pour compte les hommes ayant des rapports avec les autres hommes », a défendu mardi Chantal Sauvageau, coauteure du rapport et médecin-conseil à l'Institut national de la santé publique.

Or, les statistiques démontrent que le fardeau associé au VPH chez les jeunes hommes gais, qui comptent pour 5% de la population masculine, est très élevé. Les condylomes causés par le virus sont de 2 à 3 fois plus fréquents dans cette population et les risques de développer un cancer anal de 3 à 14 fois plus grands, selon diverses études.

Pour la D^{re} Sauvageau, limiter le programme

« Les bénéfices maximaux pourront être atteints seulement si on vaccine les jeunes avant le début de leur vie sexuelle, comme c'est le cas avec les filles à l'heure actuelle »

Chantal Sauvageau, coauteure du rapport et médecin-conseil à l'INSQP

aux seuls hommes homosexuels poserait plusieurs problèmes. Il serait difficile de rejoindre cette population de façon précoce dans des cliniques ou des CLSC, sans compter que la plupart des hommes ne consentent à dévoiler leur orientation sexuelle que plusieurs années après leur première relation sexuelle. Hors du milieu scolaire, un programme ciblé poserait un problème d'iniquité d'accès et pourrait même causer la stigmatisation des jeunes hommes.

Un impact majeur

« Les bénéfices maximaux pourront être atteints seulement si on vaccine les jeunes avant le début de leur vie sexuelle, comme c'est le cas avec les filles à l'heure actuelle », insiste-t-elle.

En plus de la vaccination à l'école, le CIQ recommande aussi d'offrir le vaccin gratuitement à tous les hommes gais de moins de 26 ans.

Taux de vaccination au pays

	Canada	Québec*
Diphtérie, coqueluche, tétanos	77%	N/D
Poliomyélite	91%	96%
Haemophilus influenzae de type B (Hib)	73%	N/D
Rougeole	90%	84%
Oreillons	89%	84%
Rubéole	89%	84%
Varicelle	73%	92%
Infection à méningocoques	89%	N/D
Infection à pneumocoques	79%	N/D

* Selon une enquête de 2012

Les premières études menées sur l'impact du vaccin anti-VPH chez les filles démontrent qu'en Australie, le nombre de condylomes et de lésions précancéreuses a chuté dramatiquement dans cette population. Au Québec, une analyse de prélèvements faits sur de jeunes filles en âge d'avoir des relations sexuelles a démontré que les souches de VPH contenues dans le vaccin étaient quasi inexistantes. « Il est trop tôt pour savoir quel sera l'impact sur les cancers, mais dans certains pays, on constate déjà une baisse des lésions précancéreuses », avance la D^{re} Sauvageau.

Entre 2004 et 2007, 464 cas de cancer du col de l'utérus, du vagin, de la vulve et de l'anus ont été diagnostiqués chez des femmes, et 246 cas de cancer du pénis, de l'anus et de l'oropharynx chez les hommes, attribuables aux diverses souches de VPH. À la lumière de ces chiffres, le vaccin pourrait éventuellement éviter 485 nouveaux cas de cancer chaque année, estime le CIQ.

Toutefois, dans certains pays, une controverse persiste quant à l'efficacité et l'innocuité d'une vaccination universelle contre le VPH, notamment sur la prévention des cancers, compte tenu du peu de recul dont on dispose. En France et en Espagne, des procès ont été intentés par les familles de jeunes filles attribuant au vaccin le déclenchement de divers problèmes de santé graves.

Par ailleurs, la D^{re} Sauvageau a commenté mardi les chiffres sur la vaccination dévoilés par Statistique Canada (voir encadré). Selon cette médecin, les taux de vaccination de 77% pour le VPH dévoilés par l'agence fédérale, même s'ils n'atteignent l'objectif qu'à 95%, ont tout de même un effet protecteur chez les jeunes.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com